

DOSSIER
DE PRESSE

CREATION DE « SANTE PUBLIQUE FRANCE »

AGENCE D'EXPERTISE ET DE REFERENCE
EN SANTE PUBLIQUE

Sommaire

<u>Communiqué de presse</u>	<u>3</u>
<u>SANTÉ PUBLIQUE FRANCE : DES FORCES COMPLÉMENTAIRES POUR UNE ACTION PLUS EFFICIENTE EN SANTÉ PUBLIQUE</u>	<u>4</u>
<u>UNE AGENCE AU SERVICE DES POPULATIONS ET DES TERRITOIRES.....</u>	<u>6</u>
<u>LES AXES DE TRAVAIL EN 2016.....</u>	<u>11</u>
<u>LES INSTANCES DE GOUVERNANCE.....</u>	<u>15</u>
<u>SANTÉ PUBLIQUE FRANCE EN BREF</u>	<u>17</u>

Santé publique France, pour répondre aux défis d'aujourd'hui

Santé publique France, la nouvelle agence nationale de santé publique, a été officiellement créée par l'ordonnance n° 2016-462 et le décret 2016-523, le 1er mai 2016. Elle a pour ambition d'être l'agence de référence en santé publique, fondée sur une expertise et une parole scientifique incontestables, en lien avec la recherche, pour mieux connaître, expliquer, préserver, protéger et promouvoir la santé des populations.

Santé publique France au service des populations

La création de Santé publique France symbolise l'ambition portée par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, de doter notre pays d'un établissement d'expertise et de référence au service de la santé des populations. Cette orientation est incarnée par la loi de modernisation de notre système de santé promulguée le 26 janvier 2016, qui fait de la prévention le socle du système de santé français et opère en cela un véritable changement.

« Créer Santé publique France, c'est investir durablement dans la santé publique et tenter de répondre aux défis grandissants de notre société » affirme le Pr. François Bourdillon.

Santé publique France est au service des populations, de la production des connaissances à l'intervention en prévention ou en réponse à une situation d'urgence sanitaire. Elle appuie son action sur 4 valeurs fondatrices : le sens de l'intérêt général, l'équité envers les populations, la réactivité et l'inscription dans la durée, l'innovation.

Santé publique France reprend les missions et les compétences des trois agences sanitaires (Inpes, InVS et Éprus). Ce regroupement permet d'assurer la continuité des actions en santé publique, de la surveillance de la santé des populations à la mise en place d'actions de prévention ou d'interventions en cas de situation sanitaire exceptionnelle.

L'agence a ainsi pour missions :

- L'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations ;
- La veille sur les risques sanitaires menaçant les populations ;
- La promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé ;
- Le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé ;
- La préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires ;
- Le lancement de l'alerte sanitaire.

Grâce à la complémentarité de ses métiers, elle pourra déployer des stratégies d'intervention innovantes, à l'efficacité prouvée, mais également produire et renforcer les connaissances en matière de santé publique. Santé publique France s'inscrit aussi dans un contexte mondialisé où les crises sanitaires sont plus nombreuses. **La France, au même titre que de nombreux pays, se dote d'une agence de référence et d'excellence** – fondée sur une expertise et une parole scientifique incontestables, en lien avec la recherche – à l'image des Centers for Disease Control and Prevention, du Public Health England ou encore de l'Institut national de santé publique du Québec.

SANTÉ PUBLIQUE FRANCE¹ : DES FORCES COMPLÉMENTAIRES POUR UNE ACTION PLUS EFFICIENTE EN SANTÉ PUBLIQUE

DES VALEURS ET DES PRINCIPES FORTS POUR SOCLE FEDERATEUR

L'action de l'agence repose sur 4 valeurs fortes :

- **L'intérêt général et la mission de service publique.** Santé publique France est au service des populations. Elle noue une relation de confiance avec l'ensemble des acteurs, des partenaires et des citoyens, et établit des règles strictes de respect de la vie privée, de secret médical et de déontologie de l'information.
- **L'équité envers les populations.** La lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé est une des priorités de la nouvelle agence, qui s'attache à l'intégrer dans l'ensemble de ses recommandations. Dans cet objectif, Santé publique France développe des interventions en direction des populations minoritaires ou vulnérables, en s'efforçant, en parallèle, de promouvoir la santé dans tous les milieux de vie et dans tous les territoires y compris en Outre-Mer.
- **La réactivité et l'inscription dans la durée,** qui implique que la nouvelle Agence puisse garantir la pérennité de l'information en santé, et la cohérence des interventions de santé publique dans le temps, comme la réactivité face à des menaces ou des situations de crise.
- **L'innovation,** qui la conduit à prendre en compte les Big Data, la révolution du numérique et à expérimenter et accompagner de nouvelles stratégies d'intervention en matière de prévention et de promotion de la santé

Santé publique France est structurée autour de 7 principes fondateurs :

- **L'excellence scientifique et l'expertise collective.**
Conçue comme un centre de référence et d'excellence en santé publique, la nouvelle agence réunit des équipes disposant d'un haut niveau de connaissances scientifiques et capables de produire une expertise collective au service des populations et des pouvoirs publics.
- **L'indépendance et la transparence des avis et recommandations.**
Placée sous tutelle du ministre chargé de la santé, Santé publique France intègre dans toute action des processus d'évaluation ainsi qu'une démarche déontologique et éthique, portée par la Direction générale et le Comité d'éthique et de déontologie.
- **La présence sur tout le territoire national.**
L'accomplissement des missions de Santé publique France nécessite une organisation territoriale précise qui s'appuie sur ses délégations territoriales, les cellules d'intervention en région (Cire), travaillant en lien avec les ARS (Agence régionale de santé). Une attention toute particulière est portée aux territoires d'Outre-Mer, particulièrement touchés par les inégalités de santé, en raison de leur singularité (statut, position géographique, démographie...).
- **Le fonctionnement en réseau.**
Pour mener ses projets, la nouvelle agence s'appuie sur un réseau national de santé publique, qu'elle constitue et anime. Il est composé de l'ensemble des acteurs (registres, CNR, Cclin, Arlin, Gast, Ireps, Ville-santé OMS...) participant à la réalisation des missions de surveillance, de veille, d'alerte, de prévention et de promotion de la santé.
- **Le travail en partenariat.**
Santé publique France développe des relations soutenues, fortes, pérennes et équilibrées avec ses partenaires : la Direction générale de la santé, et de nombreuses directions d'administration centrales, les Agence régionales de santé, la CnamTS, la CNSA et la CNAV mais aussi les

¹ Santé publique France est l'agence nationale de santé publique, établissement public de l'Etat à caractère administratif, placé sous tutelle du ministre en charge de la santé

représentants des professionnels de santé (pharmaciens, médecins, sages-femmes...), les associations de patients, la DGESCO, les réseaux des villes...

- **L'ouverture aux parties prenantes et à la société civile**

La santé concerne tout le monde. A ce titre, Santé publique France intègre les parties prenantes et la société civile au sein de sa gouvernance, pour qu'elles participent à la conduite de ses projets.

- **La force d'intervention.**

Santé publique France est structurée afin de répondre à un haut niveau d'opérabilité et d'efficacité pour assurer sa mission de service public sur l'ensemble des champs qu'elle couvre : surveillance et observation de l'état de santé de la population, prévention et promotion de la santé, préparation et réponse aux situations de crises sanitaires.

LES MISSIONS DE SANTE PUBLIQUE FRANCE : ANTICIPER, COMPRENDRE ET AGIR

Les missions de Santé publique France se résument en 3 mots, **anticiper, comprendre, agir**. Elles s'exercent collectivement au service de la population et construisent un continuum entre les expertises et les différents métiers des 3 établissements sanitaires d'origine.

Plus précisément, la nouvelle agence s'attache à :

- **Détecter les risques sanitaires et apporter les éléments de décision à la puissance publique.**

Les métiers de pilotage et de maintenance du système d'alerte, de veille et d'analyse des signaux, d'investigation, permettent à la nouvelle agence de réaliser une analyse des données au plus proche de la réalité et d'émettre dans les meilleurs délais les recommandations nécessaires à la prise de décision des pouvoirs publics.

- **Améliorer la connaissance sur l'état de santé de la population, les comportements, les risques sanitaires et concevoir les stratégies d'intervention en prévention et promotion de la santé.**

Au quotidien, Santé publique France s'appuie sur ses activités de surveillance, d'enquête, de soutien ou participation à des recherches, d'évaluation d'impact sur la santé, de conception de programme et de projets, d'analyse. Ces données lui permettent de mieux apprécier l'état de santé de la population et d'adapter son action de prévention et de promotion de la santé en fonction des populations et des priorités qui se dessinent.

- **Promouvoir la santé, agir sur les environnements, expérimenter et mettre en œuvre les programmes de prévention, répondre aux crises sanitaires.**

Santé publique France exerce une fonction d'expertise et de conseil en matière de prévention, d'éducation pour la santé et de promotion de la santé. Ses compétences en matière de communication, de marketing social et d'aide à distance, contribuent à faire évoluer les comportements des Français en matière de santé.

La nouvelle agence participe également au développement des compétences et des pratiques en santé publique des professionnels de la santé et de la prévention, ainsi qu'au transfert de connaissances pour le développement de la promotion et de l'éducation pour la santé sur l'ensemble du territoire.

Par son expertise, Santé publique France prépare et gère les situations de crise et met en œuvre les plans de réponse nécessaires à la protection des populations. Ce qui implique la gestion administrative, financière et logistique de la réserve sanitaire (recrutement, formation, mobilisation et animation) et des stocks de produits et traitements (acquisition, fabrication, importation, stockage, transport, distribution, exportation) confiés par l'État.

LA GOUVERNANCE DE L'AGENCE

Santé publique France est organisée autour de 4 Conseils, sa gouvernance repose sur un principe fondateur d'ouverture et de dialogue, garant de la transparence :

- **Le Conseil d'administration :**
Il réunit une trentaine de membres de tous horizons. L'Etat, représenté par 9 membres, est majoritaire en voix. Les organismes membres peuvent saisir l'agence dans son champ de compétence.
- **Le Conseil scientifique :**
Son rôle est de veiller à la cohérence scientifique de l'agence, il se compose d'un président et de 26 membres, dont au moins 4 exerçant ou ayant exercé à l'étranger ou dans des organisations européennes ou internationales.
- **Le Comité d'éthique et de déontologie :**
Il est composé de sept membres reconnus pour leurs connaissances et compétences en matière d'éthique et de déontologie. Nommés pour 4 ans, ils représentent différentes disciplines telles que le droit, l'épidémiologie, la médecine, la santé publique, la philosophie, les sciences humaines et sociales.
- **Le Comité d'ouverture et de dialogue :**
Il intègre des représentants d'horizons différents, dont le rôle est d'éclairer l'agence sur les attentes de la société civile.

UNE AGENCE AU SERVICE DES POPULATIONS ET DES TERRITOIRES

AGIR POUR TOUS

Santé publique France est au service de toutes les populations à tous les âges de la vie, qu'elles soient en situation de vulnérabilités ou de handicap (aveugle, malentendant...), venant de tous les territoires de la métropole aux territoires d'Outre-mer ou migrantes.

Réduire les inégalités sociales de santé

L'un des objectifs prioritaires de Santé publique France est de lutter contre les inégalités sociales de santé. Cela implique de **prendre en compte tous les publics**, quels que soient leur environnement, leur niveau social et leur mode de vie. Ce principe d'équité fonde l'approche populationnelle de la nouvelle agence.

Associer l'ensemble des parties prenantes et la société civile

Dès les travaux de préfiguration et dans la réalisation des projets de demain, la nouvelle agence a souhaité intégrer et impliquer davantage les parties prenantes et la société civile, concernées au premier chef par ses missions, ses productions et ses services.

Cette volonté est affirmée dans la structure même de sa gouvernance, qui accueille des représentants des parties prenantes et de la société civile au sein de son conseil d'administration et de son Comité d'orientation et de dialogue.

REDUIRE LES INEGALITES TERRITORIALES DE SANTE

Placer la santé au sein de tous les territoires : une meilleure prise en compte des besoins d'Outre-Mer

Au vu du rapport de la Cour des comptes de juin 2014 soulignant les difficultés sanitaires persistantes, une prévention insuffisante et une offre de soins inégale en Outre-mer, Santé publique France porte une attention toute particulière à ces territoires. L'une de ses premières actions consiste à **mettre en place une stratégie pluriannuelle**, en lien avec les objectifs du ministère chargé de la santé et du ministère en charge des outre-mer.

Pour **asseoir sa présence sur ces territoires**, Santé Publique France va créer une Cire Guyane, une antenne à Mayotte et renforcer ses liens avec les collectivités d'Outre-mer.

Un référent dédié est intégré au sein de la nouvelle agence pour **animer la politique de santé outre-mer**, proposer un programme de travail aux tutelles (ministères chargés de la santé et des outre-mer) et faire le bilan des actions menées sur ces territoires.

Prendre mieux en compte les besoins d'Outre-mer nécessite également de **renforcer les missions de veille et de surveillance sur ces territoires**, pour produire des indicateurs de santé basés sur des données probantes et déterminer leurs attentes en termes de réserve sanitaire locale.

Conforter la présence de l'agence sur le territoire : le développement et l'animation du réseau en région

Garantir la présence de Santé publique France sur l'ensemble du territoire est nécessaire à l'accomplissement de ses missions de veille, de surveillance et d'alerte sanitaires.

Les systèmes de surveillance régionaux et le système national sont articulés pour assurer une **cohérence de la veille sanitaire, tant au niveau régional que national**, et d'ainsi pouvoir en extraire des **indicateurs comparables à tous les échelons**. La nouvelle agence dispose de cellules d'intervention en région (Cire) auprès des directeurs généraux des Agences régionales de santé (ARS), dont l'une des missions est de fournir des données régionales de surveillance.

Pour conduire les politiques de prévention et de promotion de la santé en région, Santé publique France s'appuie sur les ARS, en **apportant son concours tant en termes de contenu que de méthodologie ou de mise en œuvre opérationnelle**.

DONNER UNE NOUVELLE IMPULSION AUX ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE

Renforcement et modernisation des approches en prévention-promotion de la santé

Pour se positionner comme un acteur référent en santé publique, aussi bien auprès de ses publics que de ses partenaires, la nouvelle agence a entamé une profonde **modernisation de ses approches**.

Dans la continuité des travaux entrepris par l'Inpes, Santé publique France **s'appuie sur des données probantes issues de la recherche et de la pratique**, qui une fois décryptées et analysées, lui permettent de perfectionner ses dispositifs en santé publique.

Pour accentuer la portée des messages de ses programmes de prévention, l'agence s'appuie sur des **techniques de marketing social, sur l'espace numérique et les réseaux sociaux**. L'utilisation d'outils percutants lui permet de promouvoir des valeurs positives et des services qui encouragent l'adoption de comportements favorables à la santé.

Enfin, Santé publique France renforce sa politique de **partenariat en promotion de la santé**, dans une logique de complémentarité entre experts et opérateurs. L'agence crée une dynamique de façon à ce que chaque partenaire développe des interventions de promotion de la santé, relaie ses guides, ses méthodes et partage ses connaissances expérientielles de qualité.

Intégration de nouvelles méthodes et de nouvelles technologies dans les missions de veille et de surveillance (aide à la décision) et de leur analyse

La veille et la surveillance sont deux approches indissociables dans l'aide à la décision en santé publique. Elles permettent de collecter, analyser et interpréter les données de santé. La veille, dans une perspective de sécurité sanitaire, la surveillance, dans le cadre du suivi et de l'évolution de l'état de santé des populations.

A l'ère du tout numérique et du Big Data, Santé publique France entreprend une modernisation de ses systèmes d'information. **Elle poursuit le travail déjà initié de dématérialisation de plusieurs de ses systèmes en prenant en compte tous les niveaux (locaux, régionaux, et nationaux) de transmission et d'utilisation de l'information.**

Pour tirer parti de ces informations, Santé publique France se dote de méthodes d'analyse des grandes bases de données. Elle dispose elle-même de plusieurs bases de données conséquentes (grâce aux travaux de l'InVS), ainsi que d'un accès privilégié à celles d'organismes clés (Assurance maladie, Inserm etc.).

Pour l'agence, il s'agit d'allier la nécessaire modernisation de ses systèmes de surveillance et de veille, tout en renforçant, la protection, tout aussi nécessaire, des données à caractère personnel et privé.

UNE MEILLEURE ESTIMATION ET REPONSE A L'URGENCE SANITAIRE

Santé publique France a pour mission de protéger les populations.

C'est également dans la gestion des crises sanitaires que la complémentarité des métiers de l'agence s'exprime, car elle s'inscrit par nature et en pratique dans l'analyse des menaces et la préparation de la réponse.

Son objectif est de renforcer les capacités de coordination essentielles à la gestion de crise.

Anticiper les risques autant que possible

Santé publique France possède **une forte expertise scientifique**, notamment en ce qui concerne l'investigation et la gestion des signaux d'alerte en aide à la décision des pouvoirs publics.

Sa capacité à analyser les alertes lui donne les moyens d'attirer l'attention de la puissance publique dans des délais aussi brefs que possible lorsqu'elle détecte une éventuelle menace, pour lui permettre d'anticiper, d'agir et d'informer la population en cas d'urgence sanitaire.

Garantir la réactivité et l'efficacité du traitement des signaux et de l'alerte

En fonction de la nature du signal, Santé publique France s'appuie sur **un réseau existant d'intervenants et de partenaires qui lui permet d'être réactif**.

Les événements de portée locale sont pris en charge par les professionnels des Cellules de Veille, d'Alerte et de Gestion Sanitaire (CVAGS) des ARS, Santé publique France intervenant dans ce champ dans le strict respect des prérogatives dévolues aux agences régionales.

Face aux alertes plus complexes ou de portée nationale, l'agence dispose d'une capacité d'investigation de terrain réactive et s'appuie sur les réseaux d'expertise qu'elle anime, notamment le Centres Nationaux de Référence (CNR), élément clé de réponse aux épidémies. Ses cellules d'intervention en région peuvent être mobilisées lors de l'émergence de situations complexes ou liées à des phénomènes inhabituels.

Dans la continuité des missions de l'InVS, l'agence développe son implication dans la détection et le suivi des événements climatiques, des pandémies ou encore des accidents industriels.

Enfin, Santé publique France poursuit sa contribution au Réseau européen de surveillance et d'alerte animé par le Centre européen de prévention et contrôle des maladies. Par ailleurs, elle continue d'apporter son expertise à la direction générale de la Santé, dans le cadre du règlement sanitaire international de l'OMS.

Développer des éléments de communication en situation de crise

Depuis la loi du 9 août 2004 et à la demande du Ministère chargé de la santé, l'Inpes, et aujourd'hui Santé publique France, réalise des documents informatifs lors de crises sanitaires exceptionnelles. Santé publique France s'appuiera sur cette expertise pour développer **des supports de communication en situation d'urgences**.

Matérialisés sous forme d'affiches, de tracts, de spots TV/radio, de sites internet, de réseaux sociaux etc., ils informent la population sur les effets sanitaires et les conduites à adopter pour se prémunir. Pour les professionnels de santé, l'agence développe aussi des ressources d'information et de soutien à la pratique.

Disposer des stocks stratégiques et d'une réserve sanitaire mobilisable dans les plus brefs délais.

La nouvelle agence gère les moyens d'intervention, tant matériels qu'humains, déployés en situation de crise sanitaire.

La réserve sanitaire est constituée de 2 500 professionnels de santé volontaires (médecins, infirmiers, aides-soignants, sages-femmes, ambulanciers, directeurs d'hôpitaux, ingénieurs sanitaires etc.).

Les moyens matériels (stocks stratégiques nationaux de produits de santé) sont regroupés au sein de plateformes logistiques réparties sur le territoire national.

LES AXES DE TRAVAIL EN 2016

LES 4 AXES STRATEGIQUES :

Dans une logique de continuum, la programmation 2016 de l'agence conjugue les activités des 3 établissements avec la volonté de **tirer avantage de cette grande transversalité et les orientations de la Stratégie Nationale de Santé, les priorités de travail fixées par le ministère ainsi que les plans et programmes de santé publique**

Les lignes directrices de la nouvelle agence se structurent autour de 4 axes stratégiques réunissant 28 programmes. La réflexion qui a prévalu à leur choix témoigne de la volonté de l'agence d'avancer dans le sens d'une **meilleure priorisation et visibilité de ses activités**, mais également du **respect et de la préservation de l'ensemble des cœurs de métiers**, désormais réunis.

Les priorités de travail 2016 témoignent de **l'intégration beaucoup plus forte des activités de prévention**, induites notamment par les actions de surveillance.

Pour garantir son efficacité, Santé publique France concentre ses efforts sur des programmes prioritaires qui seront systématiquement soumis à évaluation.

Axe Déterminants

Le premier axe comprend 9 programmes, qui approfondissent la connaissance des déterminants de santé et des principaux facteurs de risques, afin de créer des environnements favorables à la santé.

L'axe Déterminants regroupe les thématiques suivantes :

- Tabac – Programme 1
- Alcool – Programme 2
- Drogues et autres addictions – Programme 3
- Santé sexuelle – Programme 4
- Nutrition – Programme 5
- Santé mentale – Programme 6
- Vaccinations – Programme 7
- Environnement – Programme 8
- Inégalités sociales territoriales de santé (ISTS) – Programme 9

Axe Populations

Cet axe comprend 6 programmes prenant en compte l'ensemble des populations, particulièrement les plus vulnérables, les plus fragiles ou isolées.

L'axe Populations comprend les thématiques suivantes :

- Personnes âgées – Programme 10
- Santé de l'enfant et des jeunes – Programme 11
- Petite enfance, parents et femmes enceintes – Programme 12
- Populations vulnérables – Programme 13
- Populations d'outre-mer – Programme 14
- Populations actives – Programme 15

Axe Pathologies

Cet axe comprend 8 programmes qui veillent à l'optimisation de la veille et la surveillance des pathologies en fonction des grandes priorités de prévention.

L'axe pathologies comprend les thématiques suivantes:

- Maladies infectieuses – Programme 16
- Cancers – Programme 17
- Maladies respiratoires chroniques – Programme 18
- Maladies cardio-neuro-vasculaires et métaboliques – Programme 19
- Maladies neurodégénératives – Programme 20
- Traumatismes – Programme 21
- Pathologies liées à l'environnement – Programme 22
- Pathologies liées au travail – Programme 23

Axe Interventions et territoires

Le dernier axe comprend 3 programmes qui définissent les objectifs en matière d'alerte, de préparation et de réponses aux urgences sanitaires.

L'axe Interventions et territoires comprend les thématiques suivantes :

- Alerte, préparation et réponse – Programme 24
- Action de veille et surveillance régionale – Programme 25
- Surveillance syndromique – Programme 26
- Prévention et promotion de la santé dans les territoires et prévention médicalisée – Programme 27
- Stratégie scientifique et internationale – Programme 28

METIERS ET REFERENCES

Santé publique France réunit **plus de 625 professionnels**: épidémiologistes, statisticiens, qui veillent en permanence sur l'état de santé de la population ; spécialistes de la prévention, éducateurs pour la santé, expert de la communication ... qui mettent en œuvre des actions multiples de prévention et promotion de la santé ; logisticiens qui préparent et organisent les réponses à des situations sanitaires exceptionnelles ; Réservistes mobilisables en 24h en cas de crises sanitaires.

Epidémiologistes, statisticiens

Au quotidien, l'agence possède un système de surveillance puissant. **Ainsi, composées de médecins, pharmaciens, vétérinaires ou encore d'ingénieurs, les équipes d'épidémiologistes reçoivent et analysent plus de 50 000 lignes de données de santé tous les jours (urgences hospitalières, réseau SOS médecins, données de mortalité, etc.)**. Elles peuvent ainsi cartographier les épidémies saisonnières, en suivant jour après jour l'évolution des maladies infectieuses comme la grippe, gastro-entérite ou encore la bronchiolite. Ces données sont précieuses pour organiser les réseaux de soins et diffuser les messages de prévention. Les équipes d'épidémiologistes travaillent aussi sur les maladies non transmissibles pour comprendre leurs évolutions dans le temps et l'impact des politiques de santé elles ont la capacité par exemple de donner la survie de plus de 53 cancers à 5,10 et 15 ans. Pour avoir une vision globale de la santé des populations, **des statisticiens de l'agence passent au crible les comportements de santé des Français à travers des études d'envergure comme le Baromètre santé qui interroge chaque année plus de 30 000 personnes** permettant de connaître par exemple le taux de fumeurs, les habitudes de consommation d'alcool, leur perception des risques de santé... autant d'informations qui permettent ensuite à l'agence de mieux concevoir et cibler ses actions de prévention.

L'une des autres grandes missions de Santé publique France est **l'alerte sanitaire en se mobilisant 24h sur 24 pour préserver la santé de tous**. Les équipes veillent au quotidien sur les menaces sanitaires en les détectant, les analysant et pouvant ainsi alerter à bon escient les pouvoirs publics et pouvoir proposer des réponses pour rassurer et protéger la population. **En 2015, on pouvait compter près de deux alertes par semaine de nature très diverse** allant des intoxications alimentaires aux méningites... Ce rôle est complexe car il ne suffit pas de rassembler des données, les équipes ont aussi un rôle d'investigateur pour comprendre la nature et l'origine de l'alerte. Elles appellent les acteurs de terrain, analysent des échantillons, analysent des situations similaires à l'international... tout ce travail permet de comprendre pour mieux agir. Par exemple, à Bègles, 7 cas groupés de syndrome hémolytique et urémique (SHU) avec des diarrhées sanglantes ont été signalé. Les équipes d'épidémiologistes de la Cire Aquitaine ont mené l'enquête qui a permis de cerner tout d'abord une zone géographique. En poursuivant leur démarche, elles ont trouvé le point commun un centre de loisir, puis identifié la source : E. Coli présents dans des graines germées. En croisant les résultats biologiques au niveau européen il est apparu que l'Allemagne avait également déclaré des cas de SHU avec la même bactérie. L'alerte puis l'investigation déboucheront sur le retrait du marché européen des graines germées.

Spécialistes de la prévention, éducateurs pour la santé, experts de la communication ...

La promotion de la santé, la réduction des risques, la prévention, l'éducation pour la santé sont au cœur de notre agence. A partir du travail épidémiologique effectué, l'agence crée des stratégies d'intervention reposant sur des données probantes c'est-à-dire ayant fait preuve de leur efficacité. Des spécialistes de la prévention, médecins, éducateurs pour la santé, experts de la communication ... **traduisent les constats de santé en outils de communication pour tous les publics concernés**. L'agence qui se veut au plus proche des populations, développe des dispositifs modernes et accessibles au plus grand nombre comme Tabac Info Service, le site mangerbouger.fr et son application Fabrique à menus... mais aussi des documents pour les professionnels de la santé, du social ou encore l'éducation.

Logisticiens et réservistes

La préparation et la réponse aux urgences sanitaires est au cœur de l'activité de **Santé publique France**. **Ses logisticiens se préparent à faire face à de multiples situations sanitaires exceptionnelles et sont en capacité de mobiliser la réserve sanitaire et de mettre à disposition.**

Récemment la réserve, composée de volontaires, a été mobilisée pour les attentats en France, en Afrique (au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire), en Belgique mais aussi pour renforcer les professionnels de santé pour faire face à l'épidémie de Zika dans les départements français d'Amérique.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

La nouvelle agence de santé publique repose avant tout sur **un principe fondateur d'ouverture et de dialogue garant de la transparence**. Pour cela, elle se dote de 4 instances de gouvernance :

- un Conseil d'administration (CA)
- un Conseil scientifique (CS)
- un Comité d'éthique et de déontologie (CED)
- un Comité d'orientation et de dialogue (COD)

Ces dernières sont représentatives des spécificités propres à Santé publique France, à savoir : une agence sanitaire d'État, d'expertise scientifique, construite en dehors de tout lien d'intérêt et tournée vers la société civile, puisque responsable de la santé des populations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 27 membres, le Conseil d'administration dont l'Etat est majoritaire comprend le Président, nommé par décret pour quatre ans.

Le Conseil délibère sur l'ensemble des missions de Santé publique France et valorise la démocratie en santé, via la présence de différentes parties prenantes de la santé publique et de la sécurité sanitaire. Sa composition :

- Des représentants de l'Etat ;
- Du représentant des régimes obligatoires d'assurance maladie ;
- Des représentants des partenaires institutionnels de l'agence ;
- Des représentants des professionnels de santé ;
- Des représentants d'associations d'usagers du système de santé agréées en application de l'article L. 1114-1, d'associations agréées ayant une activité dans le domaine de la défense des consommateurs, de la défense des familles, de la protection de l'environnement et de la défense des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;
- Des élus représentant les collectivités territoriales ;
- Des personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence dans les domaines relevant des missions de l'agence ;
- Des représentants du personnel.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil scientifique comprend 27 membres, dont son Président et au moins 4 membres exerçant ou ayant exercés à l'étranger ou dans des organisations européennes ou internationales.

Il est composé en majorité de scientifiques, chercheurs, enseignants-chercheurs et responsables d'études. Ce Conseil se caractérise par la pluridisciplinarité, la diversité de contextes d'exercice et le niveau d'expériences de ses membres qui améliorent ainsi la pertinence des avis et des évaluations tout en maintenant un ancrage fort dans la communauté scientifique.

Le Conseil scientifique assiste le Président du Conseil d'administration et le directeur général. Il a pour mission **d'évaluer la façon dont les bases scientifiques, tant en termes de connaissances que de méthodes, sont prises en compte dans les travaux**. Il veille à la **cohérence de la politique scientifique** de l'agence et propose des avis, soit de sa propre initiative ou à la demande du Conseil d'administration ou du directeur général.

Il élabore **un rapport annuel** relatif aux aspects scientifiques et techniques de l'activité de la nouvelle agence.

COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Le Comité d'éthique et de déontologie (CED) veille à ce que les missions de Santé publique France soient exercées dans **le respect des principes déontologiques et éthiques applicables au domaine de la santé publique** et à l'exercice de ses missions.

Le Comité est composé de 7 membres nommés pour quatre ans et après appel à candidatures, par le Conseil d'administration :

- Président ;
- six membres reconnus pour leurs compétences en matière de déontologie et d'éthique et issus de différentes disciplines comme le droit, l'épidémiologie, la médecine, la santé publique, la philosophie, les sciences humaines et sociales ;

Le CED peut être saisi de toute question relevant de ses missions par un membre du Conseil d'administration, le Directeur Général ou un membre du Conseil Scientifique.

Un rapport annuel est présenté au Conseil d'Administration.

COMITE D'ORIENTATION ET DE DIALOGUE (COD)

Ce comité est un dispositif spécifique, adapté aux missions du nouvel établissement, et inspiré du fonctionnement du Groupe de réflexion avec les associations de malades (Gram) de l'Inserm et de celles des agences sanitaires comme l'Anses, l'INCa ou la HAS.

Il représente également une traduction concrète de la **démocratie appliquée au domaine de la santé, affirmant la politique d'ouverture et de partage avec les parties prenantes et les acteurs de la société civile**. Il sera de fait, le plus souvent possible en contact avec le terrain, les professionnels et les associations.

Le comité d'orientation et de dialogue a pour missions de :

- Contribuer à la qualité et à la pertinence des actions de l'agence en lui apportant sa vision des problématiques actuelles et futures de la santé publique et des questions de société qu'elles posent;
- Proposer des priorités dans les domaines d'activité de l'agence et des orientations pour son programme annuel de travail;
- Contribuer à l'amélioration des modalités de communication de l'agence, notamment en situation de crise sanitaire dans le cadre des orientations définies par le ministère chargé de la santé, et des conditions de diffusion des connaissances en santé publique auprès des différentes composantes de la population;
- Permettre à l'agence de contribuer aux débats publics sur les questions de santé publique, notamment en présentant les connaissances scientifiques disponibles, et le cas échéant, le contexte d'incertitude scientifique dans lequel les décisions sanitaires doivent être prises.

SANTÉ PUBLIQUE FRANCE EN BREF

- 625 agents
- 200 millions d'euros de budget de fonctionnement
- 65 articles scientifiques publiés en 2015
- Des millions de documents de prévention diffusés en 2015
- 9 sites internet grands publics
- 12 lignes d'aide à distance en santé
- 15 structures régionales (Cire)
- 28 programmes
- 85 saisines en 2015 et 2014

CONTACT PRESSE :

Santé publique France :

Katel Le Floc'h – 01 41 79 57 54 – presse@santepubliquefrance.fr

Vanessa Lemoine – 01 49 33 22 42 – presse@santepubliquefrance.fr

Suivez-nous sur Twitter : [@santeprevention](https://twitter.com/santeprevention)